



SESSION PLENIERE DU 21 JUIN 2017

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 DE LA REGION

**LE COMPTE ADMINISTRATIF EN BREF**

Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région :

- Orientations Budgétaires (votées en octobre),
- Budget Primitif (présenté désormais en fin d'année),
- Budget Supplémentaire (BS),
- Décision Modificative 2 (DM2, présentée à l'automne),
- Compte Administratif.

Le Budget Supplémentaire permet (comme la DM2) d'intégrer des modifications au Budget Primitif. Il intègre également l'excédent de clôture dégagé de la gestion de l'année précédente et constaté au Compte Administratif.

La CGT a voté l'avis du CESER sur ce BS.

**CE QUE DIT LA CONTRIBUTION du CESER**

(téléchargeable dans son intégralité sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr))

Cette année, les modifications apportées au BS sont d'un montant peu élevé (50 M€). Toutefois, le BS est accompagné d'un certain nombre de rapports de la Région, dont certains ont fait l'objet de commentaires des commissions thématiques du CESER dans cet avis :

- plan régional de prévention de la santé des jeunes ;
- audit sur les aides économiques régionales ;
- rapport sur l'innovation ;
- rapport sur l'engagement de la Région pour soutenir la politique commerciale et de promotion du Grand Port Nantes – Saint-Nazaire ;
- point d'avancement du transfert des transports routiers et maritimes départementaux ;
- bilan d'étape du pacte de ruralité ;
- point d'étape du plan de relance de l'apprentissage ...

Les commissions thématiques ont également commenté les mesures décidées par l'exécutif : par exemple, sur la mise en place des nouveaux horaires de TER, le CESER aurait souhaité avoir des projections en termes de fréquentation et de recettes au regard de l'augmentation de l'offre.

En synthèse, le CESER constate que les équilibres budgétaires du Budget Primitif ne sont pas modifiés.

Les crédits de paiement supplémentaires représentent 3 % du budget global, dont la moitié pour "le Plan 500 000 formations".

Face aux inquiétudes suscitées par la fin de ce plan, le CESER interroge la Région sur le déblocage d'aides en direction des demandeurs d'emploi, dont les dossiers sont prêts, mais à court de financement, pour assurer la passerelle entre "le Plan 500 000 formations" et le Plan d'Investissement de 15 milliards annoncé par le Président de la République.

### **CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE CATHERINE PARIS**

La CGT remercie une fois de plus le rapporteur et l'ensemble des chargés d'étude qui ont travaillé à ce document.

La présentation du budget supplémentaire s'accompagne d'un très grand nombre de documents qui ont conduit les commissions thématiques du CESER à formuler des remarques détaillées, que la CGT partage globalement. **Elle aurait cependant souhaité que l'ensemble des rapports puisse être étudiés dans le détail avec un peu plus de temps.**

Les grands équilibres budgétaires n'étant pas modifiés par ce budget supplémentaire, la CGT concentrera son intervention sur les politiques publiques en ciblant, faute de temps de parole, quelques sujets.

**Sur les transports d'abord, la CGT se félicite avec le CESER de la mise en place des améliorations de service du TER accompagnant la prolongation de la ligne de TGV au-delà du Mans et la création de la virgule de Sablé.**

Elle note, cependant, que la mise en place des nouveaux horaires cadencés sur le réseau TER ne fait pas que des heureux et conduira ici ou là à la réduction de certaines dessertes, à l'image de celle de Saint-Nazaire.

Par ailleurs, on ne pourra parler d'amélioration du service si les gares voient leurs horaires d'ouverture au public diminuer, si des guichets continuent à fermer et si la sécurité n'est pas assurée par la présence systématique de personnel d'accompagnement à bord des trains. La CGT attend de voir. Elle procédera donc à un examen attentif de la prochaine convention entre le Conseil Régional et la SNCF pour le fonctionnement du TER et vérifiera si les deux partenaires font bien de la qualité de service, que les usagers sont en droit d'attendre, leur priorité.

**Sur l'enseignement supérieur et la recherche ensuite, la CGT partage les interrogations du CESER concernant le dispositif « étoiles montantes ».** Plus que des appuis ponctuels à quelques initiatives d'excellence, la recherche, notamment la recherche publique, a besoin d'un soutien continu, notamment vis-à-vis de la recherche fondamentale. La CGT partage le regret du CESER sur la réduction annuelle de 10 % des moyens alloués aux universités alors que le nombre d'étudiant.e.s est en constante augmentation.

La question qui se pose est également celle du rôle de l'Etat dans de la recherche publique en Pays de la Loire, avec des effectifs très en-deçà de la moyenne nationale.

Concernant l'élaboration du SRADDET, la CGT partage l'avis du CESER qui

souligne la nécessité de la concertation. Elle rappelle qu'elle revendique une place dans la CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique). Au vu de l'enjeu que représente le SRADDET, elle revendique que les organisations syndicales de salarié.e.s puissent être consultées *es qualité* et pas uniquement par le biais des organismes auxquelles elles participent comme le CESER.

**Concernant le plan régional de prévention et d'éducation à la santé, qui comporte un focus sur les addictions, la CGT soutient l'urgence de la prévention** qui doit se faire dans l'accompagnement des jeunes et pas dans la stigmatisation et la répression comme réponse unique. C'est une approche globale des enjeux de santé qui est nécessaire. La CGT combat les disparités sur l'accès aux soins, notamment en psychiatrie, les fermetures de lits, les suppressions de postes dans les hôpitaux, conduisant souvent à attendre plusieurs mois pour obtenir un rendez-vous. Pour la CGT, le service public de proximité doit se situer au cœur de l'action pour la santé.

Concernant la dématérialisation du pass culture, la CGT souhaite une évaluation rapide, et souligne la problématique de la fracture numérique, tant en matière d'équipement que de facilité d'usage du numérique.

**Enfin, concernant la subvention de la Région au Tour de France, la CGT partage les interrogations du CESER.** Il ne s'agit pas de nier le caractère populaire de cette manifestation. Mais le financement du ticket d'entrée pour l'accueil de la course par la ligne « sport pour tous » interroge. Il s'agit bien plus de contribuer à donner de la visibilité à la Région et cela relève donc plus de la communication. De plus, comme l'ensemble des contributions publiques au sport de haut niveau, les aides devront être évaluées pour déterminer leurs effets réels.

Ces remarques étant faites, la CGT votera le projet d'avis.

Notre camarade Luc SERRANO, Président de la Commission chargée des Transports, est intervenu sur les points suivants :

**168 M€ pour le transfert de la compétence des transports interurbains et scolaires des départements** : il faudrait avoir connaissance des comptes administratifs 2016 des 5 départements. Les trois dernières années (2014, 2015, 2016 serviront de référence au calcul permettant de connaître le montant du transfert financier qui sera réalisé. Le CESER regrette qu'il n'y ait pas plus d'éléments chiffrés sur ce point.

Luc SERRANO a également rappelé l'imminence de la fin de la convention TER (qui s'arrête le 30 juin 2017).

**VOTES : L'avis a été adopté par 82 voix pour et 1 abstention.**

Conseillère et Conseillers CGT membres de la Commission chargée des Finances : Francine DESNOS, Yvic KERGROAC'H, Eric BACHELOT, Luc SERRANO. Les autres Conseiller.ère.s du groupe sont également intervenu.e.s au sein de leurs commissions respectives !